



Déclaration préalable CTSD du 04 juillet 2017

Monsieur le Président,

Le 23 juin dernier se tenait le premier comité technique de l'ère Macron ; résolument optimistes, nous nous sommes présentés devant vous en souhaitant qu'un début de dialogue social s'ouvre enfin sous les auspices de la nouvelle ère jupitérienne.

Mais comme nous nous y attendions, rien de nouveau ne s'est passé. Nous avons seulement pu constater que la machine infernale du projet stratégique était bien en marche.

Vous avez donc déroulé les trois points à l'ordre du jour et développé votre argumentaire :

- Concernant le transfert de l'activité viticulture de PORTET vers GAILLAC, en minimisant la charge de travail ainsi que les impacts matériels et humains, vous avez balayé d'un revers de main nos arguments tels que l'éloignement du service public des opérateurs, l'alourdissement de la charge de travail pour le service de GAILLAC, l'augmentation du risque routier pour les agents devant couvrir une zone de compétence élargie.

- A propos du deuxième point soumis à vote, la rétrogradation du bureau de TOULOUSE PORTET en bureau de contrôle, nous avons dénoncé immédiatement le fait qu'il ne fût intégré dans une réflexion plus large intégrant le CE de BLAGNAC.

Vous avez donc mis une croix sur l'activité dédouanement de PORTET, sans trop vous apesantir sur la montée en charge de l'activité fiscalité énergétique que va connaître ce bureau. Nos échanges à ce sujet ont montré qu'une fois de plus l'administration était en mode « navigation à vue », l'important avant tout, étant de mettre en œuvre une décision du projet de la direction générale.

- Sur le troisième point (présenté à titre d'information) spécialement consacré à la montée en charge du CE de BLAGNAC, nous avons notamment dénoncé le fait que les profonds changements induits par la mise en place de ce centre d'expertise ne fassent pas l'objet d'un examen par notre comité technique.

La reconvoque de ce CTSD est motivée par le vote « contre » unanime des représentants des personnels sur le premier point de l'ordre du jour. Ce vote est en effet motivé par notre désaccord avec le contenu de la mesure examinée. Il est aussi le résultat de l'impossibilité, au-delà du fait de pouvoir exprimer tel ou tel point de vue, de faire bouger un tant soit peu les lignes de vos projets.

Cette seconde réunion devrait être, selon nous, l'occasion d'examiner un projet retravaillé, prenant en compte tout ou partie des arguments et propositions formulés par les représentants des personnels.

Or, les documents que nous avons reçus attestent qu'il n'en est rien. L'administration est résolument inscrite dans une démarche « à prendre » ou à « laisser », réduisant volontairement la dimension du dialogue social au simple droit de s'exprimer des représentants des personnels.

Ce n'est pas nouveau, hélas. Nous faisons seulement le constat de l'approfondissement d'un procédé qui nie délibérément le droit aux personnels de pouvoir peser – via leurs représentants – sur les

décisions qui portent sur le contenu de leurs missions, la structuration de leur administration et l'organisation de leurs services.

Comme nous l'avons écrit dans notre compte-rendu de la première réunion de ce CTSD, le fossé ne cesse de se creuser entre la base « opérationnelle » et la technostructure qui conceptualise. Et vous participez activement à ce mouvement, dans le cadre de vos responsabilités, jusqu'à la caricature.

En effet, d'un côté vous mettez en œuvre des orientations largement et notoirement contestées, profondément déstabilisantes pour les personnels et impactant leur vie au travail et leur vie privée, et de l'autre vous vous félicitez de la mise en œuvre d'une démarche « bien être au travail ».

Sans même entrer dans le détail de ce dispositif « BEAT », cette situation montre toute l'hypocrisie d'un système. Nous dénonçons donc les conditions dans lesquelles vous reconvoquez ce CTSD qui, en s'inscrivant dans cette même logique, tournent le dos au besoin de restaurer un véritable dialogue social dans notre administration.

Les élus CGT au CTSD de la DI d'Occitanie